

LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC
POLITIQUE DU COMPTOIR ET DE PRÊT

Pour avoir accès au tarif membre à la boutique 4-H, il faut être membre actif en règle.

Avoir payé sa cotisation ou dans le cas contraire, celle-ci vous sera facturée lors de votre première commande.

1. Toute facture est payable dans les 30 jours suivant la date de facturation
2. Tout matériel prêté à un club (réquisition) sera facturé au moment de l'envoi et, dans les cas de retour, il sera crédité sur réception de ce dernier ; cette politique s'applique si le matériel est retourné en bon état.
3. Des frais d'intérêt de 10 % par année (0,83 % par mois) seront facturés sur tout compte âgé de 30 jours et plus.
4. Tout club ayant un solde en souffrance au-delà de 90 jours ne recevra plus de matériel du bureau central tant que les factures n'auront pas été payées en totalité et il perdra son privilège de crédit pour 1 an.
5. Tout club ayant un solde de plus de 300 \$ ne recevra plus de matériel du bureau central tant que les factures n'auront pas été payées en totalité.
6. Des frais de 20 \$ pour chèques sans provisions seront ajoutés au compte du club.
7. Les frais de transport sont assumés par le demandeur.
8. Des frais de retard de 10 \$ par jour seront facturés pour tout prêt de matériel non retourné. Des frais additionnels seront également facturés si ce retard occasionne des frais pour le bureau central.